

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
À L'ECONOMIE ET DU RESEAU**
DIRECTION DES PARTICULIERS
SERVICE GESTIONNAIRE DES FICHIERS
DES INCIDENTS DE PAIEMENT
FICHER CENTRAL DES CHÈQUES (FCC)

Mars 2022

MODALITES D'HOMOLOGATION DU SERVICE D'INFORMATION DES INTERDITS MULTI-COMPTES

Le présent document a pour objet de présenter les modalités et les jeux de tests offerts aux établissements pour réaliser leurs tests.

Contact : fcc@banque-france.fr .

Modalités d'homologation

Cette fonctionnalité est disponible au format HTML uniquement :

- ✓ **Avec quels certificats accède-t-on aux Informations Interdits Multi-Comptes sur la base de tests ?**

L'accès aux Informations Interdits Multi-Comptes se fait à l'aide d'un certificat d'homologation accrédité spécifiquement sur ce service (Interdits Multi-Comptes).

Le périmètre d'action autorisé est constitué du CIB (ou code Banque) de l'Adhérent.¹

- ✓ **Avec quelles données l'établissement peut-il faire les tests?**

Spécificité du jeu d'essai

Chaque établissement ou SSII ayant un accès à l'homologation dispose d'un jeu d'essai.

Ce jeu d'essai est constitué sur le CIB de l'établissement de 10 fichiers PDF comprenant chacun plusieurs avis d'interdiction multi-comptes.

Les 10 fichiers PDF contiennent les mêmes avis, seules diffèrent les dates de diffusion.

¹ Pour les SSII, le CIB correspond au code qui leur a été attribué en qualité d'Adhérent POBI en homologation (99...)

Un traitement intervient chaque soir sur chaque jeu d'essai consistant à décocher les indicateurs de téléchargement des fichiers PDF et actualiser les dates de diffusion.

Le jeu d'essai ne concernant qu'un seul CIB, la Banque de France peut mettre à disposition sur quelques jours selon la disponibilité, un jeu d'essai supplémentaire d'un deuxième CIB.

La demande est à faire par mail à fcc@banque-france.fr

Objet : FCC - BASE D'HOMOLOGATION - INTERDITS MULTI-COMPTES AJOUT D'UN CIB
COMPLEMENTAIRE POUR JEU D'ESSAI

LIBELLE DE L'ETABLISSEMENT DEMANDEUR :

NUMERO DU CERTIFICAT :

DATE SOUHAITEE :

La Banque de France confirme l'affectation d'un CIB complémentaire sous le certificat d'homologation.